

République Française**Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire
« Ardèche Musique et Danse »****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical.****Séance du mercredi 3 octobre 2018****N° 685** **2018****Objet : Demande de retrait de la commune de Peyraud**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	1	Présents	2
Votants	1	Votants	2
Pouvoirs	0	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	3	Suffrages exprimés	2
Total des suffrages exprimés		5	

Lors de la réunion du comité syndical du 25 septembre 2018 organisée à 17h00 à Charmes-sur-Rhône, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-huit, le trois octobre à dix-sept-heures, en salle du Conseil municipal, à Charmes-sur-Rhône, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 27 septembre 2018. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, **sans condition de quorum**, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte.

Etaient présents :

Mesdames : Christine FOUR (titulaire), Marie-Christine SELLIER (titulaire),
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire),

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Laurence ALLEFRESFE (titulaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Nadine BERNE (démissionnaire), Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Béatrice FOUR (titulaire), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULLENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Brigitte TORTET (suppléante),
Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Jérôme DALVERNY (suppléant), Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Christophe FAURE (titulaire), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (titulaire), Jean-Jacques SOUMILLE (démissionnaire),

Etaient présents sans voix délibérative :

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des Ressources Humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Amandine LARRA (Secrétaire des directions administrative et financière, et ressources humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse),
Messieurs : Arzel MARCINKOWSKI (Chargé de mission responsable de l'accompagnement des territoires et du schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse),

Secrétaire de séance : Christine FOUR

Objet : Demande de retrait de la commune de Peyraud**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération de demande de retrait de PEYRAUD et ci-annexée ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Monsieur le Maire de la Commune de PEYRAUD nous a transmis, par courrier, une délibération de son conseil municipal relatif à une demande de retrait du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse. Je vous invite à en prendre connaissance dans l'annexe ci-jointe.
- Cette demande fait suite à celle formulée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, qui, par un courrier du 14 mai dernier, sollicitait notre bienveillance quant aux demandes de sorties formulées par les communes adhérentes membres de sa collectivité. Il expliquait en effet que la structuration des enseignements artistiques, sur son territoire intercommunal, reposait aujourd'hui essentiellement sur trois écoles musicales associatives. Le soutien de la collectivité à l'égard de ces écoles étant moindre que celui affecté à notre structure (300 € par élève contre 1000 € par élèves en ce qui nous concerne), il signalait qu'au-delà des préoccupations économiques, la dynamique impulsée par ces établissements répondait aux besoins et aux enjeux du territoire en matière de qualité et d'accessibilité de l'enseignement musical. Aussi, dans les années à venir, la communauté de communes souhaite concentrer l'intégralité de ses possibilités de son soutien financier sur ce réseau d'écoles.
- Si je peux tout à fait entendre la logique qui sous-tend cette demande, en tant que Président du Syndicat Mixte, je suis dans l'obligation d'assurer la pérennité de la mission de service public que nous remplissons auprès des 1500 élèves inscrits au conservatoire et des 10 000 élèves bénéficiant de nos interventions en milieu scolaire. Par ailleurs, employant 103 agents, dont un grand nombre d'agents titulaires de la fonction publique territoriale dans des disciplines très spécifiques (hautbois, violon, guitare basse, piano, danse contemporaine,...), je me dois de préserver l'intérêt général de l'établissement et de défendre le maillage territorial. Le départ des communes composant la dite communauté de communes ne serait pas neutre pour notre syndicat mixte (13 239,62 €). Il nécessiterait de réajuster la masse salariale, l'organisation pédagogique et la couverture géographique de l'établissement. Ce type de décision ne peut donc intervenir que dans un cadre partenarial, pensé en amont et accompagné progressivement dans le temps par les collectivités adhérentes.
- Or, le budget du syndicat mixte est fortement contraint. Dans le cadre d'un « effet ciseaux » bien connu dans les collectivités territoriales (hausse des dépenses et baisses des recettes), notre établissement a subi de plein fouet une période de turbulences en la matière. Notre collectivité poursuit par ailleurs déjà avec détermination une politique de gestion rigoureuse des deniers publics, dans un contexte de baisses de ses recettes de la part de ses financeurs historiques (l'Etat et la Région,...) et de hausse de ses dépenses incompressibles en matière de charges salariales (revalorisation indiciaire, transfert primes-points, augmentation du point d'indice,...).
- Aussi, je suis au regret de proposer une réponse négative. En effet, le départ de la commune et des autres communes adhérentes de ce territoire intercommunal aurait notamment pour conséquence :
 - o un « manque » en termes de recettes, de l'ordre de 1 057,52 €. Sans cette somme (qui correspond, pour information, à la rémunération brute d'un professeur remplaçant pour un cours de trois quarts d'heure sur toute l'année), nous serions dans l'obligation de revoir nos effectifs. Or, des efforts drastiques ont déjà été réalisés sur les charges à caractère général et sur la masse salariale au cours des deux précédents exercices.
 - o d'augmenter la participation des autres communes, dans l'hypothèse où celles-ci décideraient de ne pas impacter la masse salariale. Le départ de la collectivité alourdirait alors d'autant leur charge financière.
- Globalement, le retrait de la commune serait de nature à porter atteinte à la pérennité de l'établissement dans la mesure où elle est un élément fondamental dans la pérennisation du syndicat.

- Aussi, sur la base de cette présentation, je propose que nous demandons le retrait en :
 - REFUSANT le retrait de la commune de PEYRAUD du Syndicat Mixte, considérant que sa présence est un élément fondamental de la pérennité et de la solidarité financière du syndicat mixte.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :

5 votes « POUR »

0 vote « CONTRE »

0 abstention;

- REFUSE le retrait de la commune de PEYRAUD du Syndicat Mixte, considérant que sa présence est un élément fondamental de la pérennité et de la solidarité financière du syndicat mixte.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président du Syndicat Mixte,
Paul BARBARY.**